

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler und Familienforscher = Le collectionneur et généalogiste suisse

Herausgeber: Schweizer Bibliophilen-Gesellschaft; Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 11 (1937)

Heft: 1: Der Familienforscher = Le généalogiste

Vorwort: Pour la nouvelle année

Autor: de Vevey-L'Hardy, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DER FAMILIENFORSCHER

Le généalogiste

MITTEILUNGEN
der schweizerischen Gesellschaft
für Familienforschung

BULLETIN
de la Société suisse
d'études généalogiques

No. 1

IV. Jahrgang

12. Januar 1937

REDAKTION: Dr. ROB. OEHLER, Vennerweg 2, Bern

Pour la nouvelle année

La quatrième année de notre revue s'ouvre, semble-t-il, sous de bons auspices. Notre jeune société a fait preuve, jusqu'ici, d'une vitalité réjouissante; le nombre de ses membres a augmenté sans cesse, aussi pouvons-nous espérer que l'année 1937 verra ce nombre s'accroître encore, grâce au travail et à l'initiative de chacun d'entre nous.

Les cotisations des membres sont, pour le moment, les seules et modestes ressources de la société; aussi, si nous voulons pouvoir développer nos publications et aussi l'organisation de notre bureau central qui est appelé à rendre de très grands services à la cause généalogique, seul le recrutement de nouveaux membres peut nous aider efficacement.

Le «Généalogiste» a donné jusqu'ici la publication de nombreux tableaux importants : des articles techniques et généraux très précieux, comme aussi des monographies et des tables d'ascendance très intéressantes. Nous sommes persuadés que nos collaborateurs voudront bien continuer, comme par le passé, de nous réservier leurs travaux. Nous nous permettons, à cette occasion, de faire appel tout spécialement à nos membres de la Suisse romande, espérant avoir ainsi l'occasion de publier plus souvent des articles en français et d'intéresser à notre cause un plus grand nombre de personnes de la Suisse occidentale. Nous voudrions,

cette année encore, pouvoir publier un certain nombre de monographies cantonales, comme nous en avons publiées déjà pour Thurgovie, Fribourg et Genève; l'ensemble de ces travaux sera, pour le généalogiste, une source extrêmement précieuse. Enfin, nous avons l'intention de publier, dès ces prochains numéros, une série de notices généalogiques sur les principales familles de la grande bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac; nous ouvrirons ainsi un nouveau champ d'activité, aussi important que varié, qui, certainement, ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

H. de Vevey-L'Hardy, président.

Zivilstands- und Bürgerregister und Kirchenbücher

Von Dr. Robert Oehler (aus einem Vortrag)

... In vielen Fällen wird die Familienforschung nicht auf Familienchroniken und Zusammenstellungen früherer Geschlechter aufbauen können, sondern wird aus den primären Quellen den Stamm neu erforschen müssen. Primäre genealogische Quellen nennen wir die Aufzeichnungen, die dazu angelegt wurden, um die Herkunft und die Lebensdaten von Personen festzuhalten und zu beweisen.

Für die Gegenwart sind es die staatlichen *Zivilstandsregister*, in denen die Zivilstandsämter jeden Geburts- oder Todesfall, jede Verheiratung auf einheitlichen, fest vorgeschriebenen Formularen mit allen nötigen Namen und Daten festhalten; es sind sichere, durch Unterschriften bezeugte Urkunden, die rechtliche Grundlage für alle Personalausweise. Als einheitliche, eidgenössische Bücher bestehen diese Register erst seit dem 1. Januar 1876. Neben den A-Registern, welche die am betreffenden Ort erfolgten Geburten, Ehen und Todesfälle beurkunden, bestehen die B-Register, in welche die auswärtigen Zivilstandsfälle aller Ortsbürger eingetragen werden. Diese Fälle werden dem Zivilstandsamt der Heimatgemeinde von den Zivilstandsämtern direkt, aus dem Ausland